

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 15 décembre 2014 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2014-12-01

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le premier jour du mois de décembre de l'an deux mille quatorze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

... Le conseiller Patrice Dumont a motivé son absence.

Rs.2014-12-385

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 01 décembre 2014 avec la modification suivante :

AJOUTER :

4.4 Demande d'autorisation de traverse de chemin public par un sentier de motoneige (Les Motoneigistes du Corridor Permanent inc.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-12-386

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2014.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 novembre 2014 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2014 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE

Rs.2014-12-387

DEMANDE DE LA FABRIQUE ST-ANDRÉ – PROJET « ALLUME TA LUMIÈRE ».

Attendu que la Fabrique St-André soumet une demande à la ville pour l'achat d'une lumière dans le cadre du projet « Allume ta lumière »;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville autorise une dépense d'un montant de 500 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à la Fabrique de la paroisse Saint-André d'Acton dans le cadre du projet « Allume ta lumière ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-12-388

APPROBATION DU BUDGET 2015 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'ACTON VALE.

Suite à la lecture du budget 2015 soumis par l'Office Municipal d'Habitation d'Acton Vale, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'approuver le budget 2015 de l'Office Municipal d'Habitation d'Acton Vale, tel que soumis;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DEMANDE D'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC.

La Ville d'Acton Vale a reçu une invitation pour redevenir membre et rejoindre le Réseau de la Fédération des Villages-Relais.

Le conseil en prend acte.

Rs.2014-12-389

DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVERSE DE CHEMIN PUBLIC PAR UN SENTIER DE MOTONEIGE (LES MOTONEIGISTES DU CORRIDOR PERMANENT INC.)

Attendu que les Motoneigistes du Corridor Permanent Inc. soumettent pour fins d'autorisation, une demande pour une traverse de chemin public par un sentier de motoneige située sur diverses rues, routes et rangs de la Ville d'Acton Vale;

Attendu que le contremaître des Travaux publics confirme que l'emplacement choisi et la signalisation sont conformes aux normes prescrites par le Guide de Signalisation routière au Québec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser la demande soumise par le Club de Motoneigistes du Corridor Permanent Inc. pour une traverse de chemin public par un sentier de motoneige aux mêmes endroits que l'an passé soit : 4^e rang est, route Charrette, 1^{er} rang Est, rue Bonin de la rue Perless à la rue Adam, (pour se rendre au service de restauration et d'essence), longe la rue Dunken, et traverse la rue Boulay, sur le 5^e rang Ouest (en face du numéro civique 1550), 4^e rang Ouest et la route Tétreault;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2014-12-390

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Attendu que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal doit être établi par résolution avant le début de chaque année;

Attendu que l'article 320 de cette même loi prévoit que le greffier doit donner avis public du contenu du calendrier;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2015 comme suit :

JOUR	DATE	HEURE
Lundi	19 janvier 2015	20;00
Lundi	02 février 2015	20;00
Lundi	16 février 2015	20;00
Lundi	02 mars 2015	20;00
Lundi	16 mars 2015	20;00
Mardi	07 avril 2015	20;00
Lundi	20 avril 2015	20;00
Lundi	04 mai 2015	20;00
Mardi	19 mai 2015	20;00
Lundi	01 juin 2015	20;00
Lundi	15 juin 2015	20;00
Lundi	06 juillet 2015	20;00
Lundi	03 août 2015	20;00
Lundi	17 août 2015	20;00
Mardi	08 septembre 2015	20;00
Lundi	21 septembre 2015	20;00
Lundi	05 octobre 2015	20;00
Lundi	19 octobre 2015	20;00
Lundi	02 novembre 2015	20;00
Lundi	16 novembre 2015	20;00
Lundi	07 décembre 2015	20;00
Lundi	21 décembre 2015	20;00

D'autoriser, tel que prévu à la loi, la publication d'un avis public du contenu du calendrier dans le Journal La Pensée d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 275-2014 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

La conseillère Suzanne Ledoux donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le règlement 275-2014 ayant pour objet d'imposer une taxe foncière générale à taux variés pour l'année 2015.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 276-2014 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Le conseiller Bruno Lavallée donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le règlement 276-2014 visant à établir la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages.

Rs.2014-12-391

ADOPTION DU RÈGLEMENT 274-2014.

Une copie du règlement portant le numéro Projet 274-2014 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par le conseiller Patrice Dumont lors de la séance du 17 novembre 2014, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 274-2014 « Règlement pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-12-392

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT DU LOT 5 515 311 DU CADASTRE DU QUÉBEC (PROLONGEMENT DE LA RUE BERGERON JUSQU'À LA RUE FONTAINE) APPARTENANT À YVES LECLERC CONSTRUCTION INC.

Attendu que la Ville entend prolonger la rue Bergeron jusqu'à la rue Fontaine;

Attendu que le lot 2 329 916 est situé dans le prolongement de la rue Bergeron et que ce dernier appartient à Yves Leclerc Construction inc.;

Attendu qu'un nouveau plan cadastral a été déposé pour y créer les lots 5 515 311 et 5 515 312 en remplacement du lot 2 329 916;

Attendu que la Ville désire se porter acquéreur du lot 5 515 311 du cadastre du Québec;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la **VILLE D'ACTON VALE** achète de **YVES LECLERC CONSTRUCTION INC.** le lot 5 515 311 du cadastre du Québec (**PROLONGEMENT DE LA RUE BERGERON JUSQU'À LA RUE FONTAINE**), au prix global de 1,00 \$, plus les taxes si applicables, payé comptant;

Que la Ville d'Acton Vale mandate Me François Deslandes, notaire, pour rédiger l'acte d'achat à intervenir entre les parties;

Que la Ville d'Acton Vale autorise à cet effet une dépense d'un montant de 1,00 \$, plus les taxes si applicables, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-639-00-723, à Yves Leclerc Construction inc. pour le coût d'achat dudit lot;

De financer cette dépense à même le fonds général;

Que monsieur le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe soient et sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat à intervenir ainsi que tout document jugé nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-12-393

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE 16 AVENANTS POUR LA RÉFECTION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 21 191.16 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000, à Construction Bugère inc. en paiement des avenants de modification numéros ODC-4, ODC-5, ODC-6, ODC-7, ODC-8, ODC-9, ODC-10, ODC-11, ODC-12, ODC-13, ODC-15, ODC-16, ODC-17, ODC-18, ODC-19 et ODC-20 pour la réfection des équipements sportifs;

De financer cette dépense à même le règlement 265-2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-12-394

RÉSOLUTION POUR ADJUGER UN CONTRAT ET AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE RELATIVEMENT À L'ACHAT D'UN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE POUR LA CLÔTURE DU STADE.

Attendu que la Ville a demandé deux prix pour la fourniture d'un revêtement métallique pour la clôture du stade;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 20 071.64 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000, pour la fourniture d'un revêtement métallique pour la clôture du stade;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : Ferblanterie Gilles Laliberté inc. au coût de 20 071.64 \$, plus taxes, le tout selon la soumission datée du 05 novembre 2014;

De financer cette dépense à même le règlement 265-2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-12-395

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – COTISATION ANNUELLE.

Attendu que l'Union des municipalités du Québec a transmis pour fins de paiement une facture émise pour le renouvellement de l'adhésion de la ville à l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 4 544.97 \$ (incluant les taxes) ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-494 du budget 2014, à l'Union des municipalités du Québec, représentant la cotisation annuelle basée sur le décret de population du ministère des Affaires municipales qui sera en vigueur le 01 janvier 2015, **excluant** la tarification au Carrefour du capital humain – Référence facture 2015-127811.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-12-396

RÉSOLUTION RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE À INTERVENIR AVEC RADIO-ACTON INC.

Attendu que la Ville veut renouveler le contrat qu'elle détient avec Radio-Acton Inc. pour fins de diffusion de publicité et communiqués pour 2015;

Attendu que Radio-Acton offre deux (2) options, soit le renouvellement de l'entente de l'année précédente ou la proposition d'une nouvelle option;

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

De renouveler le contrat de service intervenu avec Radio-Acton Inc., soit l'option #1 et d'autoriser une dépense d'un montant de 7 500 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-342, à Radio-Acton Inc. en considération des services rendus pour la diffusion de publicité et communiqués pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Dépôt du rapport des départements suivants :

- a) Cour municipale;
- b) Service d'urbanisme et liste des permis émis.

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2014-12-397

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements pré-autorisés :	
<ul style="list-style-type: none">• Liste des chèques émis et des paiements directs du 29-10 au 25-11-2014 :	480 121.26 \$
<ul style="list-style-type: none">• Paiements par débits directs du 01-11 au 30-11-2014	139 099.35 \$
<ul style="list-style-type: none">• Salaires et REER pour le mois de novembre 2014	112 648.95 \$
Liste des comptes à payer :	
<ul style="list-style-type: none">• Pour le mois de novembre 2014	219 813.43 \$
Grand Total	951 682.99 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-12-398 **RÉSOLUTION POUR RADIER CERTAINS COMPTES À RECEVOIR.**

Suite à la lecture d'un rapport transmis par la trésorière concernant la radiation de certains comptes à recevoir divers, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'accepter la radiation des comptes, tels que spécifiés dans ledit rapport daté du 01 décembre 2014, pour un montant total de 304.32 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-12-399 **RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA TRÉSORIÈRE À EFFECTUER DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES.**

Suite au rapport de transferts budgétaires daté du 25 novembre 2014, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter ce rapport et d'autoriser la trésorière à effectuer les transferts de crédits budgétaires tels qu'ils apparaissent audit rapport.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-12-400 **RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC MUSIPHONIE – ÉDITION 2014-2015.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec Musiphonie pour l'organisation et l'animation de l'harmonie relève MusiPhonie et l'harmonie MusiPhonie à Acton Vale pour la saison 2014-2015;

D'autoriser la directrice générale ainsi que le directeur du service à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec Musiphonie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-12-401 **RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE TOURNOI PROVINCIAL MIDGET D'ACTON VALE.**

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec le Tournoi Provincial Midget d'Acton Vale pour l'organisation d'un tournoi d'hockey du 02 février au 15 février 2015 à l'aréna d'Acton Vale;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Tournoi Provincial Midget d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... VARIA

2014-12-402

VOTE DE REMERCIEMENTS.

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de remercier monsieur Dany Larivière de D.P.S. Transport pour le prêt d'une remorque, laquelle durant les travaux de réfection du stade a servi de chambre pour les joueurs ainsi que pour les arbitres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 10.

M. Robert Marrier	<ul style="list-style-type: none">• Veut savoir où en sont rendues les démarches concernant le pavage du 4^e Rang Est.• Est-ce que ça prend 100% des signatures pour avoir le pavage?• Apporte des commentaires concernant le déneigement.
Mme Françoise Cournoyer	<ul style="list-style-type: none">• Demande si c'est possible de mettre du sable sur les côtés et pas seulement dans le centre dans le 4^e Rang.

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 17.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et dix-sept minutes (20;17).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date